

# Le Combat Social FO49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 11-12 – 2011 (NOV. DEC. 2011)

## Sommaire

- 2 **L'éditorial de Daniel**  
Juret
  - 2 **Résultats du tirage de**  
la souscription volontai-  
**re de l'UD**
  - 3 **FO première organisa-**  
tion de la Fonction  
**Publique de l'État**
  - 4 Intervention de FO au  
CESE (ex-CESR)
  - 5 **15 décembre : grève**  
**dans l'unité à l'éduca-**  
tion nationale
  - 6 **FO à l'initiative pour**  
imposer la fermeture  
des grandes surfaces  
alimentaires le diman-  
che
  - 8 **Communiqués de l'UD**
  - 9 **Communiqué de la**  
fédération Energie et  
Mines
  - 10 **Communiqué de la**  
confédération
  - 10 **Résultats d'élections**  
professionnelles
  - 11 Jurisprudences
  - 12 Informations diverses
- Encart : Tract de l'UD**  
diffusé le 8 décembre



CONTRE LA DICTATURE DE LA DETTE!  
ABANDON DE L'AUSTERITÉ!

LE COMBAT SOCIAL FO49

Journal tiré à l'Union Départementale C.G.T. Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
Tel : 02 41 25 49 60  
Fax 02 41 25 49 61

E-mail : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr)  
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directeur de publication :  
Daniel JURET



## L'éditorial

de Daniel Juret, Secrétaire Général de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

### Se préparer !

Chacun sait bien, sans être économiste, que la poursuite de ces plans **d'austérité conduisent à la récession** économique, au chômage, au démantèlement des droits collectifs, **comme aujourd'hui en Grèce, au Portugal, ....**

**Mais ce n'est pas inéluctable !**

Alors, à juste titre, notre Confédération a décidé de rejeter la dictature **de la dette en revendiquant l'abandon de l'austérité.**

La cohérence de cette orientation a donc conduit notre organisation à briser le consensus dans lequel on voudrait nous enfermer en proposant à toutes les autres confédérations **l'action commune, sous la forme d'une grève interprofessionnelle de 24 heures.**

Disons-le simplement : le refus des responsables des autres confédérations **ne relève pas d'une nuance sur les modalités d'action, mais bien d'une volonté de contribuer à la réduction de la dette, base du consensus national et européen.**

En restant nous-mêmes, un syndicat au service des intérêts particuliers

des travailleurs, en affirmant notre indépendance de jugement et de comportement, notre action syndicale prépare les prochaines échéances.

Déjà, il faut enregistrer les succès dans les élections professionnelles **(FO est devenu la 1ère organisation de la Fonction Publique de l'État)** comme dans le renforcement de nos syndicats, ce qui témoigne de la compréhension et du soutien des salariés.

**Mais aujourd'hui, il faut sans doute faire plus, pour que tous les syndiqués de nos syndicats et sections syndicales deviennent les porteurs de l'orientation de notre organisation** mais aussi les organisateurs du rassemblement des salariés autour des revendications.

**C'est un fait, la duplicité du tandem THIBAUT-CHEREQUE n'a pas encore permis le rassemblement pour imposer l'abandon de l'austérité,** mais en poursuivant notre action, nous allons nous y préparer.

Angers, le 9 Décembre 2011

(1) Le tract départemental est joint en encart dans ce numéro

**L**e 8 Décembre, près d'une centaine de militants FO a affirmé, publiquement, le comportement de notre organisation face à la situation.

Dans le cadre d'une diffusion interprofessionnelle de milliers de tracts nationaux et locaux à Angers<sup>(1)</sup> (six carrefours ainsi que la gare SNCF), mais aussi à Cholet et Saumur, les **militants ont complété l'action syndicale** dans les entreprises et les administrations pour préparer les prochaines semaines.

**La lucidité l'impose** : après les plans d'austérité du 24 Août puis du 7 Novembre, ces mesures en appellent d'autres.

Et déjà, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) revendique un nouveau plan, comme les agences de notation.



## Résultats de la souscription volontaire 2011 de l'UD FO

- ◆ 1<sup>er</sup> lot : un netbook : ..... n° 4008
- ◆ 2<sup>ème</sup> lot : un appareil photo numérique : . n° 0031
- ◆ 3<sup>ème</sup> lot : une chaine Hi-Fi : ..... n° 9093
- ◆ 4<sup>ème</sup> lot : une clé USB : ..... n° 4121

Communiqué de presse de la Confédération

## HISTORIQUE :

### FO première organisation de la Fonction Publique de l'Etat !

**A** l'issue du scrutin dans la Fonction Publique organisé les 20 octobre et 22 novembre 2011, où plus de 3,2 millions de fonctionnaires et d'agents publics étaient appelés à voter, les résultats confirment la forte progression de FORCE OUVRIERE.

FORCE OUVRIERE se renforce partout : à La Poste (+1,66%), à France Télécom (+1,77%), dans la fonction publique Hospitalière (+0,9%), etc.

De plus, FORCE OUVRIERE devient la première organisation dans toute la fonction publique de l'Etat. Avec près de 18% (globalité de la FPE, hors enseignement privé), FO est présente dans tous les ministères et elle consolide sa représentativité dans les commissions administratives paritaires de corps.

Pour FO, les fonctionnaires et agents publics marquent à nou-

veau leur attachement à la défense de leurs droits en exprimant leur confiance et leur soutien à la seule organisation qui, depuis l'origine, combat sans ambiguïté la RGPP et ses 561 mesures, la RéATE, la loi HPST, la loi dite de mobilité, les « accords de Bercy », le changement de statut de La Poste et leurs conséquences désastreuses pour les personnels et pour le service public républicain.

La cgt-FORCE OUVRIERE salue l'action de toutes les structures FO et de l'ensemble des militant(e)s qui se mobilisent tous les jours, dans des conditions toujours plus dures. Ils ont permis ces nouveaux succès qui construisent déjà ceux à venir. La confédération FORCE OUVRIERE remercie les fonctionnaires et les agents publics qui lui ont accordé leur confiance et les appelle à renforcer les rangs de FO par leur adhésion.

Paris, le 25 novembre 2011

### Le succès de FO dans la Fonction Publique de l'état : un résultat qui ne doit rien au hasard

**A**vec 191 133 voix, soit 17,8 % des suffrages exprimés, FO devance de plus de 8 000 voix la FSU (183 129 suffrages). Suivent la CGT (16,5 %), l'UNSA (15 %), la CFDT (13 %), Solidaires (9,1 %), la CFE-CGC (5,5 %), la CFTC (2,1 %) et enfin la FGAF, fédération « autonome », (1,3 %).

Les élections qui ont eu lieu les 18 et 20 octobre, puis le 22 novembre, dans la fonction publique d'état et la fonction publique hospitalière sont la conséquence de la loi du 10 juillet 2010, relative à la « représentativité » syndicale dans la fonction publique.

Cette représentativité est désormais calculée sur les résultats des élections aux « comités techniques », alors qu'elle était jusque là calculée sur ceux des élections aux « Commissions paritaires administratives ».

Jusqu'à présent, il n'y avait pas de date commune pour le renouvellement des instances. Pour établir la représentativité syndicale pour l'ensemble de la fonction publique de l'Etat, le ministère compilait les résultats de cycles électoraux triennaux. Les deux derniers cycles compilés étaient ceux de 2007-2009 et de 2008-2010.

Pour le cycle 2007-2009 les résultats étaient les suivants : 1<sup>er</sup> FSU (20,5 %), 2<sup>ème</sup> UNSA

(17,4 %), 3<sup>ème</sup> CGT (15,2 %), 4<sup>ème</sup> FO (12,9 %) et 5<sup>ème</sup> CFDT (11,3 %).

Les chiffres du cycle 2008-2010 indiquaient déjà une poussée de FO (15,4 % et deuxième place). Autrement dit, selon les résultats établis par le ministère lui-même, FO, en moins de 5 ans (du cycle 2007-2009 à décembre 2011) est passé de la quatrième à la première place, en gagnant 5 % (de 12,9 à 17,8 %). Or, justement depuis 2007, FO martèle son opposition à la RGPP, destructrice des services publics et du statut...

Comme l'indique l'éditorialiste patronal Derek Perrotte, des Echos, FO a « un discours qui fait mouche » ! (voir ci-dessous)

## Les Echos

### ECONOMIE ET POLITIQUE

Lundi 28/11/2011

### FO devient le premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

**Les élections professionnelles des fonctionnaires, qui viennent de se terminer, ont vu FO prendre la première place à la FSU, désormais deuxième et talonnée par la CGT.**

C'était pressenti, c'est désormais fait. A l'issue des votes, mardi dernier, des agents de France Télécom et de ceux du ministère de la Justice, qui viennent compléter et clore les élections générales des fonctionnaires du 22 octobre, FO devient la première organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat. ...

#### Un discours qui a fait mouche

C'est une première pour la centrale de Jean-Claude Mailly, traditionnellement troisième sur l'échiquier syndical à l'Etat. En plein débat sur les suppressions de postes, son discours très virulent sur « la casse du secteur public » a fait mouche,

dopant notamment son audience à l'Education (10 %, +3). « Les fonctionnaires et agents publics marquent à nouveau leur attachement à la défense de leurs droits », se félicite FO. ...

FO se hisse aussi sur la première marche du podium à la faveur de la lourde chute de la FSU, qui perd quatre points, frappée par l'effondrement de la participation à l'Education, qu'elle impute à des ratés du gouvernement dans la mise en place du vote électronique.

**DEREK PERROTTE**

## Conseil Economique Social et Environnemental des Pays de la Loire

**FO refuse d'accompagner les plans d'austérité**

**L**e Conseil Economique Social Environnemental des Pays de la Loire, est une assemblée consultative instituée depuis la création des régions en 1972.

Ainsi, il émet un avis sur les projets de budget, sur des études à l'initiative du Président du Conseil Régional, ou de sa propre initiative.

Dans ce dispositif, hérité de la tentative d'intégration du mouvement syndical à l'Etat, lors du référendum de 1969, le comportement de la délégation de la CGT Force Ouvrière (7 membres) est constant et s'exprime en particulier par le refus de se prononcer sur les avis qui traitent des responsabilités politiques et des choix qui en découlent (budget, schémas...).

Il s'agit, de manière pratique, de respecter notre indépendance syndicale et de refuser la confusion politico-syndicale qui conduit à l'implication et à l'intégration.

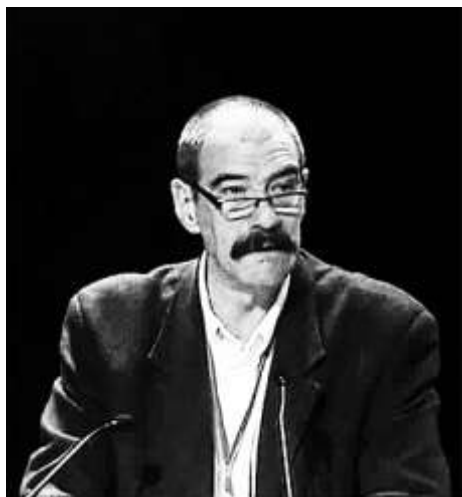
Mais, lors de la session du lundi 21 novembre 2011, qui traitait

notamment du rapport d'orientation budgétaire 2012, la délégation CGT Force Ouvrière a décidé de participer au vote, en votant contre le projet d'avis, dès lors que l'essentiel de la discussion portait sur « la crise », les plans d'austérité et donc l'attitude des uns et des autres face à cette situation.

On lira ci-dessous la déclaration faite par Daniel Juret, secrétaire de l'UD-FO du Maine et Loire, au nom du groupe Force Ouvrière, expliquant que FO ne peut que se prononcer contre un « avis » qui invite le mouvement syndical à « accompagner les plans d'austérité, c'est-à-dire de promouvoir une austérité partagée, équitable en quelque sorte... »

Il faut d'ailleurs indiquer que les délégations CFDT, UNSA..., mais aussi CGT ont voté pour cet avis, qui légitime et encourage l'austérité.

Sous les masques, il y a les faits !



## Intervention de Daniel JURET au nom du groupe cgt-Force Ouvrière au CESE (ex-CESR)

*« la probabilité forte d'un nouveau ralentissement économique fait planer des risques importants d'entrer en récession qui imposent de mettre en place des politiques de maîtrise des déficits à tous les niveaux ».*

C'est le problème central !

Alors nous le disons simplement

- Non, les plans d'austérité qui s'entassent en France, comme en Espagne, en Italie, au Portugal, en Grèce, ne sont pas légitimes, car les dettes des Etats ne sont pas celles des travailleurs.
- Dans le cadre de la crise du système économique, le système capitaliste, les politiques d'exonérations fiscales et sociales, considérablement aggravées par les dispositions institutionnelles européennes du traité de Maastricht en 1992 et qui mettent les Etats sous la coupe des banques et des spéculateurs, tout cela conduit à une impasse.

Alors oui, cette crise n'est pas de la responsabilité des salariés.

Pour notre part, nous l'avons dit, si la « règle d'or » devait être validée par voie référendaire, nous appellerions clairement à voter non, pour s'opposer à la marche à la récession économique, au chômage et au démantèlement des droits collectifs, qui constituent les faits incontournables de la mise en œuvre de plans d'austérité dictés par la Troïka (FMI-

BCE-UE).

Et puis, le projet d'avis en rajoute :

Je cite à nouveau :

*« le Conseil Economique et Social Environnemental encourage le Conseil Régional à aller encore plus loin et plus vite dans la réduction, chaque fois que c'est possible, des charges de structure, de gestion et des dépenses des politiques publiques qui s'élèvent à près de 720 millions d'euros, à l'instar de ce que peuvent faire d'autres collectivités ».*

S'il est incontestable que la situation de dépendance des collectivités territoriales au regard des décisions de l'Etat ne permet pas de résoudre localement les difficultés, nous ne cautionnerons pas une pression du Conseil Economique Social et Environnemental, à l'instar de Standart and Poors pour « réduire la voilure », c'est-à-dire réduire les investissements publics, réduire l'intervention publique.

Dans cette situation, pour notre part, nous considérons que la responsabilité du mouvement syndical n'est pas d'accompagner les plans d'austérité, c'est-à-dire de promouvoir une austérité partagée, équitable en quelque sorte.

Nous considérons que la responsabilité du mouvement syndical est de s'y opposer.

C'est ce que nous ferons en votant contre le projet d'avis.

Comme nous le faisons habituellement, nous ne ferons pas de remarque sur les orientations régionales du budget 2012 en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement ou les autorisations de programme, qui relèvent des choix politiques des élus.

Vous le savez, nous ne nous considérons pas comme co-responsables de ces choix.

Cela étant, le rapport d'orientation budgétaire du Conseil Régional consacre une large part au contexte général, et c'est évidemment légitime puisque l'essentiel ne se décide pas ici.

Et d'emblée, je dirais que nous ne partageons pas le projet d'avis qui nous est soumis, sur une question essentielle qui est au cœur des préoccupations des salariés (actifs-retraités-chômeurs) que nous représentons.

Notamment et je cite :

## Éducation Nationale

**15 décembre : grève dans l'unité contre le projet de décret Châtel**

Conséquence de la RGPP (réduction générale des politiques publiques), l'Éducation nationale a perdu, en 10 ans, plus de 150.000 postes statutaires et les postes aux concours diminuent. Mais il semble que ces économies ne soient pas, pour l'État, suffisantes. Le ministre Châtel a donc projeté, de modifier les conditions d'évaluation des en-

seignants, ce qui aurait pour effet immédiat de ralentir significativement l'évolution de leurs carrières, donc de leurs salaires.

L'ensemble des fédérations syndicales de l'éducation nationale, hormis la Cfdt qui a déserté le terrain sous prétexte qu'elle aurait obtenu « des assurances », ont appelé à

une journée de grève, dans l'Éducation nationale, le 15 décembre.

Nous publions ci-après le tract diffusé le 15 décembre par la FNEC-FP FO dans la manifestation et le communiqué de presse de l'UD que le Snudi-FO a adressé à toutes les écoles.

### Tract de la Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle FO



**Le ministre doit entendre l'exigence** unanime des personnels et de leurs organisations syndicales :

**Retrait du projet Châtel !**

Aujourd'hui 15 décembre, dans toutes les villes, à l'appel des fédérations syndicales CGT, FSU, FNEC FP-FO, UNSA, FAEN, SUD, à l'appel des syndicats du premier et second degré, des syndicats d'inspecteurs, les personnels sont en grève et manifestent pour le retrait des textes sur l'évaluation.

Devant la mobilisation, le ministre a été contraint de revenir sur le gel des promotions de 2012 à 2015. Il a renoncé à présenter son texte au CTM du 16 décembre.

Puis il a tenté de désamorcer la mobilisation des personnels par un simulacre de négociations.

Les fédérations syndicales (à l'exception du SGEN-CFDT) lui ont répondu nettement en confirmant leur appel à la grève : « elles

considèrent que les annonces ministérielles ne répondent pas à leurs attentes et confirment leur demande de retrait du projet de décret et d'arrêté ».

Dans notre département, des dizaines de prises de position ont été adoptées dans les établissements scolaires pour le retrait, des assemblées se sont tenues.

Le retrait des textes est le préalable à toute discussion !

Les personnels ne veulent pas de l'arbitraire dans la gestion de leur carrière ! Avec leurs syndicats, ils réaffirment ce 15 décembre dans la grève et la manifestation leur exigence.

Le projet d'évaluation, c'est le ralentissement programmé, voire le blocage du déroulement de carrière, c'est la baisse des salaires et la casse du statut ! Avec le blocage du point d'indice, c'est un outil du plan de rigueur de Fillon décidé au prétexte de lutter contre la dette !

Pour la Confédération FO, la « dictature de la dette » est inacceptable.

Comme est inacceptable l'instauration pour les fonctionnaires en arrêt maladie

d'un jour de carence qui remet en cause une disposition majeure de leur statut.

Toutes ces mesures sont prises pour réduire une dette dont les salariés ne sont en rien responsables !

Ce qui est possible dans l'Éducation Nationale doit être au plan interprofessionnel. La proposition faite par la confédération FO aux autres organisations d'appeler ensemble à une journée de grève interprofessionnelle de 24 heures pour le retrait du plan Fillon est plus que jamais d'actualité.

Le ministre doit nous entendre. Il doit entendre l'exigence commune. Il doit abandonner ses projets.

Si le ministre ne recule pas, la FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dès la rentrée dans les écoles, les lycées et collèges avec leurs organisations syndicales pour confirmer la revendication de retrait de l'évaluation.

Si le ministre ne recule pas, la FNEC FP-FO, avec la FSU, propose que toutes les fédérations se réunissent au lendemain de la grève pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour obtenir le retrait.

### Communiqué de l'Union Départementale

Alors que les mesures d'austérité décidées par le gouvernement se succèdent, la situation demeure marquée par le refus des autres organisations syndicales de s'engager sur les propositions de FO d'appeler en commun à une grève interprofessionnelle de 24 heures.

L'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE de MAINE ET LOIRE salue l'initiative des fédérations syndicales de l'enseignement d'appeler à la grève de 24 heures le jeudi 15 décembre 2011.

Clairement ordonnée sur la revendication du

retrait du projet de décret sur l'évaluation des enseignants, cette décision à pour objet faire reculer le gouvernement. FORCE OUVRIÈRE dénonce cet objectif gouvernemental de décliner le plan de rigueur aux personnels de l'enseignement en ralentissant leur déroulement de carrière, c'est-à-dire en imposant une nouvelle baisse des salaires.

Pour l'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE de MAINE ET LOIRE, toutes les revendications contiennent la résistance des salariés aux plans d'austérité, servilement mis en œuvre sous la dictée de la Troïka (FMI-BCE-Union Européenne).

Pour l'Union Départementale, cet appel commun à la grève constitue un point d'appui, à tous les fonctionnaires comme à tous les salariés, pour préparer les conditions de la grève interprofessionnelle, indispensable pour imposer l'abandon de l'austérité.

L'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE de MAINE ET LOIRE appelle les personnels de l'enseignement à participer massivement à la grève le jeudi 15 décembre, ainsi qu'à la manifestation à ANGERS où l'Union Départementale sera représentée.

Angers, le 06/12/2011

# En direct des syndicats

Repos dominical :

## FO à l'initiative pour imposer la fermeture des grandes surfaces alimentaires le dimanche.

**E**n Maine et Loire, plusieurs arrêtés préfectoraux, extension d'accords entre les syndicats et les organisations patronales des secteurs concernés, interdisent ou limitent l'ouverture des magasins le dimanche : arrêté du 20 novembre 75 interdisant l'ouverture des magasins d'ameublement le dimanche ; arrêté du 21 mars 77 imposant la fermeture le dimanche des "entreprises et points de vente, location ou exposition du matériel de camping" ; arrêté du 6 janvier 1997 limitant à certaines périodes l'ouverture des jardineries le dimanche ; arrêté du 15 mai 2001 imposant une journée de fermeture par semaine de tous les magasins distribuant à titre principal ou accessoire pain et viennoiseries.

Enfin, sans accord formalisé sur le sujet, il existait dans le Maine et Loire un pacte tacite : les super marchés (d'une superficie supérieure à 400 m<sup>2</sup>) restaient fermés le dimanche.

Le dimanche 4 septembre, un hyper-marché Leclerc rompt ce pacte (un autre magasin, un "Carrefour Market" de bien moindre importance, mais d'une superficie supérieure à 400 m<sup>2</sup> ouvrait déjà le dimanche, excipant de sa perte de chiffre d'affaire du fait des travaux du Tramway).

Dès le 7 septembre, les syndicats FO de l'alimentation et du commerce réagissent en adressant un courrier au président de la communauté d'agglomération "Angers Loire Métropole", et rendent cette réaction publique en diffusant le communiqué suivant :

*Les syndicats FO de l'alimentation, des grandes surfaces et du commerce considèrent que l'ouverture d'une grande surface (Leclerc de St Jean de Linières) le dimanche sur le territoire de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole est une provocation. Elle ouvre la voie à la généralisation de ce type d'ouverture...*

*En conséquence, nos syndicats se sont adressés ce jour à M. Antonini, Président de la communauté d'agglomération Angers-Loire Métropole, pour lui demander d'user de son autorité pour inviter l'ensemble des interlocuteurs syndicaux et patronaux du secteur à se réunir pour aboutir à l'interdiction d'ouverture des grandes surfaces, sur le territoire de la communauté d'agglomération, tous les dimanches de l'année.*



Diffusion à l'entrée du Leclerc, le 27 novembre

Dix jours après avoir fait état du communiqué de Force Ouvrière, le 17 septembre, la presse locale publie un communiqué de l'UD CFDT sur le même sujet.

Les syndicats FO de l'alimentation et du commerce se réunissent le 29 septembre et élaborent ensemble une pétition, proposée à la signature des salariés de ces secteurs :

*L'ouverture dominicale d'une grande surface alimentaire sur l'agglomération d'Angers constitue incontestablement le début d'une dérèglementation de nos conditions de travail ...*

*Face à cette offensive, les salariés(es) du commerce et des grandes surfaces alimentaires refusent cette dégradation inacceptable et rappellent que le dimanche doit rester un symbole de repos, de loisirs, de temps consacré à la vie personnelle et familiale.*

*Devant cette situation, les salariés(es), sous-signés, exigent la fermeture le dimanche de toutes les grandes surfaces alimentaires et commerciales dans l'agglomération d'Angers, et pour cela, demandent aux élus de prendre leurs responsabilités en convoquant les parties concernées.*

Cette pétition reçoit, en quelques jours, plus de 500 signatures des salariés des grandes surfaces.

Quelques jours plus tard, les élus de la Communauté d'agglomération comme ceux du Conseil général adoptent un "vœu", indiquant leur attachement au repos dominical.

Le 19 octobre, une grande enseigne (système U) disposant d'implantations dans

la zone géographique du magasin Leclerc, annonce que si la situation perdure, elle envisage de demander à ses magasins d'ouvrir le dimanche à compter du 1er décembre.

Le 7 novembre, le préfet de Maine et Loire convoque les interlocuteurs sociaux. Il apparaît vite que seule la Fédération patronale du Commerce et de la Distribution (FCD, adhérente du Medef) fait obstacle à la négociation et l'aboutissement d'un accord unanime indispensable à la promulgation d'un arrêté préfectoral : **"le cadre légal permet l'ouverture des magasins à dominante alimentaire le dimanche matin, nous ne voulons pas d'un accord qui limiterait ce droit."** expliquent les responsables de cette fédération, dépêchés de Paris pour l'occasion.

Au cours de cette réunion, le préfet annonce qu'il missionne le président de la CCI pour qu'il entreprenne une médiation auprès du patron du Leclerc et de ceux des Super U et reconvoque une nouvelle réunion le 21 novembre, pour rendre compte de cette médiation.

Face au blocage de la FCD, les organisations syndicales FO, CGT, CFDT, CFTC, CGC se réunissent et convoquent une conférence de presse le 15 novembre. La presse est présente et relaie largement le communiqué intersyndical qui annonce, en particulier :

**« ...Nos organisations syndicales départementales décideront le 21 novembre [à l'issue de la réunion à la préfecture –ndlr] des suites à donner : elles envisagent dès maintenant d'appeler les**

salariés, chômeurs et retraités à faire **blocage à l'ouverture des grandes surfaces alimentaires (+ 400 m2) dans l'agglomération d'Angers dès le dimanche matin 27 novembre.** »

Ce 21 novembre, le président de la chambre de commerce et d'industrie indique :

- que le directeur du magasin Leclerc s'est engagé à cesser d'ouvrir son magasin le dimanche à compter du 18 décembre.
- Qu'informés de cela, les responsables des magasins Système U qui menaçaient d'ouvrir à compter du 1er décembre ne donneront pas suite à cette menace.

Devant ces réelles avancées, les organisations syndicales décident de ne pas procéder au blocage. Elles l'annoncent par un communiqué de presse, et décident de diffuser ce communiqué à la porte des deux magasins ouverts, le dimanche 27 novembre.

Les camarades de FO étaient, et de loin, les plus nombreux ce 27 novembre, pour diffuser ce communiqué, reproduit ci-contre :

Nous en sommes là aujourd'hui. FO et ses syndicats défendront pied à pied les intérêts

des salariés du commerce alimentaire en mettant tout en œuvre pour aboutir à la fermeture des grandes surfaces le dimanche

lors des discussions, en janvier, avec les employeurs.

**Repos dominical = Fermeture des magasins le dimanche**

*Dès l'annonce de l'ouverture du magasin Leclerc de St Jean de Linières, les organisations CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, se sont mobilisées.*

*Consécutivement à cette mobilisation, elles ont appris ce 21 novembre, à l'issue de la 3ème réunion organisée par M. le Préfet, réunissant les interlocuteurs sociaux du secteur du commerce alimentaire :*

- *Que le Leclerc de St Jean de Linières s'est engagé à cesser d'ouvrir le dimanche matin après le 18 décembre, engagement confirmé par écrit auprès de M. le préfet.*
- *Que les enseignes alentour (Super U) qui avaient menacé d'ouvrir dès le 1er décembre, s'engagent à ne pas passer à l'acte.*

...

*Dans ces conditions, les organisations syndicales décident, pour ne pas obérer la possibilité d'un accord ultérieur, de ne pas bloquer les grandes surfaces ouvertes le dimanche 27 novembre (Leclerc de ST Jean de Linières, Carrefour Market d'Avril-Élé), comme elles l'avaient prévu.*

*... Elles continuent d'affirmer qu'elles recherchent un accord pour interdire toute ouverture des magasins le dimanche, accord qui pourrait être étendu par M. le préfet, et réaffirment leur ferme détermination à se mobiliser pour l'obtenir...*

# Le **Courrier** de l'ouest

16/11/2011

## Ouverture le dimanche : le blocage des hypers est avancé

Si au soir du 21 novembre, un accord « unanime » ne scelle pas l'opposition à l'ouverture des grandes surfaces alimentaires angevines le dimanche, les syndicats envisagent des actions de blocage.



Angers, hier. Les représentants des unions départementales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO de Maine-et-Loire n'ont pas l'impression de grandes surfaces alimentaires de l'agglomération le dimanche matin, dans le cas où un accord global ne serait pas obtenu.



16/11/2011

### Des menaces de blocage et de boycott de Leclerc

Les syndicats montent au créneau. Faute d'un accord, ils annoncent des actions contre le centre Leclerc de Saint-Jean-de-Linières, ouvert tous les dimanches matin.



Unanimité des responsables syndicaux angevins pour dénoncer l'ouverture, le dimanche matin, du centre Leclerc de Saint-Jean-de-Linières.

## Communiqués de l'Union Départementale

Très petites entreprises :

### Les salariés ont des droits

L'Union Départementale des syndicats FORCE OUVRIERE de Maine et Loire informe tous les salariés des très petites entreprises (comptant moins de 11 salariés), qu'une permanence leur est réservée, tous les lundis de 14 à 17 heures ou sur rendez-vous dans ses locaux.

Les salariés concernés sont ceux des entreprises qui ne peuvent, du fait de leur taille, disposer d'institutions représentatives du

personnel : petits commerces alimentaires, commerces de vêtements, de chaussures, salons de coiffure, garages automobiles, etc...

Cette permanence a pour objet de les informer de leurs droits, (convention collective, prévoyance, formation professionnelle et notamment droits au DIF et au CIF) ainsi que de les aider dans leurs démarches à l'égard de leurs employeurs, et notamment

en cas de conflits avec ceux-ci.

Pour tout renseignement, pour prendre un rendez-vous :

Tél. 02 41 25 49 60 / e-mail : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr)

L'Union Départementale rappelle qu'elle dispose d'un site internet : <http://www.fo49.fr>

Angers, le 4 novembre 2011

Reconnaissance des maladies professionnelles :

### Une nouvelle régression inacceptable !

Un décret publié le 19 Octobre a modifié « le tableau de maladies professionnelles n° 57 relatif aux affections péri-articulaires » provoquées par certains gestes et posture de travail.

Cette modification concerne les maladies de l'épaule, qui sont parmi les Troubles Musculo-Squelettiques (T.M.S.), les pathologies les plus nombreuses et les plus graves.

Alors que le nombre de salariés confrontés à cette maladie professionnelle est en crois-

sance permanente, du fait de la dégradation des conditions de travail, cette révision aura pour conséquence incontournable, un accès plus restreint à la reconnaissance, et donc à la réparation de cette pathologie professionnelle.

Avec l'introduction de l'obligation d'une durée quotidienne d'exposition, il s'agit en réalité, d'exclure un grand nombre de salariés de la reconnaissance de ces maladies professionnelles.

**Au moment où les mesures d'austérité sont généralisées et déclinées au niveau de la protection sociale, personne ne sera dupe : avec ce décret, il s'agit de réduire les droits collectifs et de faire payer les salariés pour une dette qui n'est pas la nôtre !**

Devant une telle injustice, un recours en annulation au Conseil d'État a été constitué par notre Confédération, mais aussi les autres organisations.

Angers, 13 décembre 2011

## Raymond PATOUX nous a quittés !



Raymond Patoux

L'infatigable militant nous a quittés le 14 novembre 2011, à l'âge de 98 ans.

Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT Force Ouvrière de Maine et Loire jusqu'en 1956, Raymond imprime sa détermination dès 1940, dans la Résistance, pour retisser les fils du syndicalisme ouvrier libre et indépendant.

Dans ces conditions difficiles, il devient naturellement le Secrétaire Général de l'Union Départementale

CGT de Maine et Loire en 1944.

C'est à ce poste qu'il entraîne une majorité de la Commission Administrative du Maine et Loire à continuer la CGT en rejoignant la CGT Force Ouvrière.

En participant à la création de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE, en tant que représentant du Maine et Loire au

Congrès constitutif le 13 avril 1948, Raymond PATOUX contribue à ouvrir une nouvelle période pour la liberté et l'indépendance syndicale.

Ce combat de toute une vie pour l'émancipation ouvrière le conduira à exercer des responsabilités multiples au sein de la CGT FO : Secrétaire Général de l'Union Départementale du 75 et Seine et Oise, puis de l'Union Départementale de Seine Maritime, du Loiret, Membre de la Commission Exécutive Confédérale, sans se départir d'un sens profond de l'amitié et de la camaraderie.

Avec gourmandise, Raymond aimait à rappeler, avec un plaisir partagé, les circonstances et les anecdotes de son action dans les années difficiles de la guerre et de l'après-guerre, à Angers et dans sa région.

Les militants du Maine et Loire, qui avaient le plaisir de l'accueillir à chacun des congrès de l'Union Départementale, garderont en mémoire, le souvenir d'un artisan de la classe ouvrière, disponible, déterminé, qui a permis d'être ce que nous sommes, libres et indépendants, au service de la classe ouvrière.

Angers, le 17/11/2011

Daniel JURET

## Décès de notre camarade ardoisier Gilbert Troispoils

Nos camarades du syndicat des ardoisiers nous apprennent le décès le 18 novembre, à l'âge de 81 ans, de notre camarade Gilbert Troispoils, ardoisier retraité à La Pouèze.

L'union départementale tient à assurer sa famille, ses proches et tous ses camarades du syndicat des ardoisiers, de ses sincères condoléances.



Communiqué de la Fédération FORCE OUVRIÈRE Énergie et Mines

## Accord PS-EELV sur l'énergie : UN ACCORD IRRESPONSABLE SUR L'ÉNERGIE !



**/ I n'est pas dans les habitudes de FO Énergie et Mines de commenter les programmes des partis politiques. Mais l'accord passé entre le PS et les écologistes qui s'inscrit dans un affaiblissement conséquent de la filière nucléaire inquiète au plus haut point les salariés de ce secteur et FO Énergie et Mines tient à s'en faire l'écho.**

Cet accord, tout en maintenant l'EPR de FLAMANVILLE, prétend en effet fermer immédiatement la centrale de Fessenheim et 24 réacteurs sur les 58 existants à l'horizon 2025 sans parler de la cacophonie sur l'avenir de la filière de retraitement.

Sur la forme, FO Énergie et Mines s'étonne que le Parti Socialiste ait pu s'engager dans un tel projet sans même avoir eu un échange avec les représentants des salariés du secteur.

Sur le fond, FO Énergie et Mines s'étonne également qu'un accord puisse se fixer pour objectif la réduction de la part du nucléaire sans autre considération. Et pour cause puisque les résultats des « stress tests » mis en œuvre sous le contrôle de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, autorité indépendante, sur les 58 centrales françaises ne sont pas connus.

Par conséquent, il s'agit là de choix qui ne sont pas fondés sur une analyse objective de la situation mais de choix purement idéologiques.

Cet accord est en effet incompréhensible : soit les centrales nucléaires sont dangereuses et il faut les arrêter, soit elles ne le sont pas et elles doivent continuer à fonctionner dans l'intérêt des français.

**Cet accord se traduirait s'il était mis en œuvre par :**

- **Un doublement du prix de l'électricité :**  
Les Français y sont-ils prêts ?

- **Une augmentation sans précédent des lignes de transport d'interconnexion mais aussi de lignes de transport et de distribution en France pour évacuer les énergies renouvelables supplémentaires qu'il faudrait mettre en place :** Les écologistes sont-ils prêts à faciliter le passage de ces milliers de kilomètres de lignes supplémentaires (rien que 15.000 kms pour les interconnexions selon RTE) ?

- **Une augmentation des émissions de CO2, car les énergies renouvelables éoliennes et solaires sont des énergies intermittentes et elles devront être complétées par des centrales thermiques au gaz**

Comment dans ces conditions la France respectera ses engagements de réduction de gaz à effet de serre ?

Pourquoi la lutte contre le réchauffement climatique passerait-elle maintenant au second plan alors que tous les experts s'accordent à reconnaître que c'est le problème principal pour l'avenir de la planète ?

- **Une dégradation supplémentaire de la balance des paiements.** La France a-t-elle besoin de se tirer une balle dans le pied ?

- **Un risque pour la sécurité d'approvisionnement de la France** car la baisse du nucléaire en France et la fin de celui-ci en Allemagne voire en Belgique va fragiliser l'équilibre entre la production et la consommation dans tout l'Ouest européen. Les Français sont-ils prêts à renouer avec le risque de coupures de courant ?

- **Un coût pour la Nation propriétaire de 85% du capital d'EDF.** Car à quoi cela va-t-il servir d'arrêter prématurément des centrales nucléaires et donc de payer immédiatement des frais de démantèlement alors qu'elles peuvent produire de l'électricité bon marché ? C'est là un vrai gâchis collectif incompréhensible.

- **Des conséquences pour l'emploi** dans les industries en général et électro-intensives en particulier compte tenu de l'augmentation des prix de l'électricité.

- **Le sacrifice à des fins électorales d'une filière industrielle de 400 000 emplois directs et indirects** constituant la 3<sup>ème</sup> filière industrielle française (source

étude PCW 2011) et qui peut nourrir des espoirs à l'exportation, n'en déplaise aux idéologues, compte tenu de la demande exponentielle dans les pays émergents.

- **Une perte de compétitivité de la France notamment par rapport à l'Allemagne qui a aujourd'hui des prix de l'électricité beaucoup plus élevés.** Notre pays peut-il se payer aujourd'hui un tel luxe ?

FO Énergie et Mines considère que le mix énergétique actuel avec le nucléaire (80%) complété par une importante production hydro-électrique, énergie renouvelable et par des moyens thermiques correspond à un bon équilibre en termes de moyens de production.

**Et même s'il est nécessaire de développer les autres énergies renouvelables, il n'est pas pour autant indispensable pour y parvenir d'affaiblir les autres filières existantes.** Il doit y avoir complémentarité et non pas substitution.

FO Énergie et Mines considère enfin que les salariés de ce secteur et que l'avenir énergétique du pays méritent mieux qu'un accord électoral qui n'a pas mesuré les conséquences de ses choix.

Y a-t-il tant de secteurs où la France soit un leader mondial pour qu'on se paye le luxe de l'affaiblir à ce point ? Il y a pourtant de vraies questions que cet accord ne pose pas. Elle concerne la politique de concurrence introduite par les Gouvernements successifs qui a été un échec total.

**C'est pourquoi FO Énergie et Mines revendique l'abrogation des directives européennes de déréglementation.**

FO Énergie et Mines milite pour la **renationalisation totale d'EDF.** La mise en Bourse de cette entreprise ayant aussi montré ses effets pervers, **l'énergie nucléaire ne doit pas dépendre de la loi du marché.**

FO Énergie et Mines milite aussi pour le **renforcement des moyens de l'autorité de sûreté.**

Ce sont là des vraies questions qui ont été occultées par cet accord mais **qu'il serait plus pertinent d'aborder.**

**Paris, 17 novembre 2011**

## Communiqué de la Confédération

### Liberté syndicale : l'OIT invite le gouvernement à réviser la loi du 20 août 2008

Dans la plainte qu'elle avait déposée en décembre 2009 à l'OIT contre certaines dispositions de la loi du 20 août 2008 concernant la représentativité syndicale, FO avait en particulier contesté l'atteinte à la liberté de désignation du délégué syndical.

Dans ses conclusions sur cet aspect, le Comité de la liberté syndicale de l'OIT « invite le gouvernement à examiner, en consultation avec les partenaires sociaux, la possibilité de réviser la législation à la lumière du principe susmentionné ».

Or c'est exactement ce que ne souhaitait surtout pas le gouvernement qui, dans sa réponse, « estime qu'une recommandation du Comité de la liberté syndicale, invitant le gouvernement à procéder à une révision de certaines dispositions de la loi, reviendrait à exiger de revenir sur la position commune ».

FO dénonçait l'amalgame fait entre le Comité d'entreprise et les délégués syndicaux,

vielle revendication du patronat. En effet la loi oblige les syndicats à désigner un délégué parmi les candidats ayant obtenu plus de 10% aux élections au CE, ce qui a pu d'ores et déjà conduire à priver des syndicats de la possibilité de désigner un délégué. FO a ainsi produit dans sa plainte deux jugements qui considèrent que la loi oblige dans certains cas le syndicat, bien que largement représentatif, à désigner un délégué parmi des candidats issus d'autres listes - non syndiqués et autres syndicats (!) - avant de pouvoir désigner l'un de ses membres.

Le Comité de la liberté syndicale conclut qu'il y a là une entrave à la liberté pour les syndicats et leurs membres d'élire leurs représentants. Le Comité cite ainsi les éléments essentiels de sa jurisprudence et rappelle que « les autorités publiques devraient donc s'abstenir de toute intervention de nature à entraver l'exercice de ce droit, que ce soit dans le déroulement des élections, des

conditions d'éligibilité (ndlr : comprendre élection par leurs membres), la réélection ou la destitution des représentants ».

Le comité distingue clairement l'élection des représentants dans les CE, dont la légitimité n'est bien sûr pas en cause, et réaffirme que conformément à l'article 3 de la convention 87 (Liberté syndicale) « le droit des syndicats d'organiser leur gestion et leur activité comprend la liberté pour les organisations reconnues comme représentatives de choisir leurs délégués syndicaux aux fins de la négociation collective ».

Sur les autres points soulevés (représentant de la section syndicale, accords dérogatoires et négociations avec représentants élus au détriment des syndicats, seuil de validation des accords ou accords majoritaires), le Comité confirme, selon FO, le bien fondé de ses arguments.

Paris, le 16 novembre 2011

## Résultats d'élections professionnelles

### Ecoles Militaires Saumur et Fontevraud

Comité Technique Base de

Défense	Suf.	%
Inscrits	168	
Votants	126	75,0%
Valablement exprimés	124	
<b>FO</b>	<b>74</b>	<b>59,7%</b>
CFDT	20	16,1%
CGT	8	6,5%
UNSA	22	17,7%

Bouvet (1er tour)	CE TITULAIRES 1er collège		
Inscrits	559		
Votants	199	35,6%	
Blancs et Nuls	34		
Valablement exprimés	165		
	Suf.	%	Elus
<b>FO</b>	<b>165</b>	<b>100,0%</b>	<b>(2 au 2ème tour)</b>

### CAF de Maine et Loire

Ens. colleges

	CE Titulaires			DP Titulaires		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
Inscrits	430			430		
Votants	361	84,0%		361	84,0%	
B & N	12			13		
Exprimés	349			348		
<b>FO</b>	<b>114</b>	<b>32,7%</b>	<b>1</b>	<b>114</b>	<b>32,8%</b>	<b>1</b>
CFDT	235	67,3%	5	234	67,2%	5

La création de la CAF de Maine et Loire résulte de la fusion, imposée par le gouvernement, des CAF d'Angers et de Cholet. Malgré une absence d'implantation à Cholet, FO maintient sa « représentativité » à plus de 30 %. Notons que, pour la première fois, la CGT ne se présentait pas à ces élections.

### SAS Vercheene

Délégation Unique

	Titulaires		
	Suf.	%	Elu(s)
Inscrits	76		
Votants	68	84,0%	
B & N	3		
Exprimés	65		
<b>FO</b>	<b>29</b>	<b>44,6%</b>	<b>2</b>
CFTC	9	13,8%	0
CFDT	27	41,5%	1

### Crédit Mutuel Anjou

Ens. colleges

	CE Titulaires		
	Suf.	%	Elu(s)
Inscrits	666		
Votants	544	84,0%	
B & N	30		
Exprimés	514		
<b>FO</b>	<b>202</b>	<b>39,3%</b>	<b>3</b>
SNB	134	26,1%	
CFDT	178	34,6%	3

# Jurisprudence

## Concomitance du premier mai et de l'ascension : les salariés doivent bénéficier d'un jour de récupération si la CC prévoit 11 jours fériés effectivement chômés

**N**os camarades du syndicat départemental de l'Action Sociale ont accompagné 6 salariées de l'ALAHMI (association ligérienne d'aide aux handicapés mentaux et inadaptés) qui contestaient le fait que leur employeur refusaient un jour de récupération, du fait de la concomitance du premier mai et de l'ascension.

**Le tribunal des prud'hommes d'Angers leur a donné raison. L'employeur s'est pourvu en cassation, excipant du fait que, si l'on s'en rapporte aux nombre d'heures effectivement travaillées par les salariées, elles avaient bien bénéficié de l'équivalent de 11 jours fériés.**

**La cour de cassation s'est prononcée le 5 octobre 2011 et a confirmé le jugement du tribunal des prud'hommes : le calcul en heures, et non en jour, est un « moyen inopérant », les salariés doivent effectivement bénéficier de 11 jours fériés effectifs :**

« Attendu, selon les jugements attaqués (conseil de prud'hommes d'Angers, 20 mai

2010), que Mme X... et cinq autres salariées de l'Association ligérienne d'aide aux handicapés mentaux et inadaptés (ALAHMI), travaillant en foyer dont l'activité s'exerce en continu, ont, constatant en 2008 que le 1er mai et l'Ascension tombaient un même jour, revendiqué, en application de l'article 23 de la convention collective nationale des établissements et services pour les personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, de bénéficier d'un jour de récupération supplémentaire afin que le nombre de jours fériés et chômés sans réduction de salaire (onze) prévu au dit article 23 soit respecté ;

Attendu que l'employeur fait grief au conseil de prud'hommes de le condamner à payer à chacune des salariées une somme à titre d'indemnité compensatrice d'un jour férié perdu à la suite du refus de sa récupération, alors, selon le moyen, que l'association ALAHMI ne contestait pas que les salariées doivent bénéficier de onze jours fériés au total mais avait fait valoir que ses salariées avaient bien bénéficié en 2008, comme les autres années, de l'équivalent de onze jours de congés supplémentaires au titre des jours

fériés et non de dix, malgré la concomitance, cette année là de l'Ascension et du 1er mai [du fait de l'interprétation, par l'employeur, de l'accord sur la réduction du temps de travail, et qui calculait le temps de travail en heures et non en jours] ; ...

...Attendu que le conseil de prud'hommes, en admettant le principe et le montant des demandes des salariées qui portaient sur l'indemnisation de la perte des jours fériés et en allouant à celles-ci les indemnités qu'elles réclamaient à ce titre, a implicitement mais nécessairement répondu, pour l'écartier, au moyen inopérant de l'employeur fondé sur un calcul annuel de la durée du travail exprimé en heures et non en jours ; que le moyen n'est pas fondé...

PAR CES MOTIFS :

REJETTE les pourvois ;

Condamne l'Association ligérienne d'aide aux handicapés mentaux et inadaptés aux dépens.

Cours de cassation, chambre sociale, pourvois n°W 10-19.623 à B 10-19637

## Indispensable !



## IN FO JURIDIQUES

La revue juridique trimestrielle de la confédération

Dans le numéro du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 :

- -Réforme de la médecine du travail
- De l'usage de la langue française au sein des relations de travail
- Représentativité dans les TPE
- Jurisprudence commentée : négociation collective et principe d'égalité
- Procédure applicable devant le défenseur des droits
- Loi du 20 août : le bilan vu par le ministère du travail
- ...

Un outil indispensable aux responsables syndicaux.

## ABONNEZ VOTRE SYNDICAT

Service Abonnement Infojuridiques - Confédération Force Ouvrière - 141 avenue du Maine - 75680 PARIS CEDEX 14

Contact : Séverine HUGUET : 01.40.52.83.54 - sjuridique@force-ouvriere.fr

# Publication de l'Union Départementale

***Vous êtes salarié(e)***

**dans l'artisanat,  
l'industrie,  
le commerce ou les services**

**Connaissez vos droits,  
faites les respecter !**



**L'Union Départementale cgt-FO du  
Maine et Loire a édité une brochure de  
24 pages, en direction des salariés des  
très petites entreprises.**

**Dans l'éditorial de cette brochure,  
l'UD indique :**

« Cette brochure a un objectif : contribuer à la  
défense des droits collectifs des salariés.

**En rappelant quelques éléments au cœur de la  
vie des salariés(es), compris pour l'essentiel  
dans le Code du Travail, il s'agit d'établir ce qui  
est de plus en plus contesté par les employeurs,  
au nom de la compétitivité des entreprises.**

**Connaitre ses droits, c'est déjà un premier point  
d'appui.**

**Mais pour mieux les faire respecter, l'action  
syndicale est souvent nécessaire.**

...

Pour Force Ouvrière, cette action est un ensemble qui exprime la solidarité professionnelle et interprofessionnelle de tous(tes) les salariés (es).

**Si vous avez besoin d'être défendu, conseillé,  
n'hésitez pas à vous adresser à nos militants, à  
nos syndicats, à nos Unions Locales, à notre  
Union Départementale !**

**C'est dans ce cadre que nous vous proposerons  
de prendre la carte syndicale FORCE OUVRIÈRE,  
pour renforcer l'action syndicale collective  
et solidaire, seule source de l'évolution des  
droits.**

**Cette adhésion, c'est la participation à la vie  
démocratique d'une organisation syndicale libre,  
indépendante, respectant les idées de chacun ! »**

***Bonnes fêtes  
de fin d'année  
à tous !***